



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

Vous avez choisi de confier votre enfant à notre école. Les points de règlement et d'organisation que nous vous communiquons sont destinés à préciser, dès le début de l'année scolaire, un certain nombre de relations entre l'école et les parents. Il est en effet, impossible d'administrer convenablement une école, d'assurer la qualité de l'enseignement et de l'instruction de votre enfant, si un minimum de conventions n'est pas établi et respecté.

Inscription

Toute inscription est provisoire tant que les documents exigés ne sont pas parvenus à l'école.

Horaires

Ouverture de l'école à 7h00.

Fermeture de l'école à 18h00.

La classe fonctionne de:

8h25 à 12h00 et de 13h30 à 15h10 du lundi au vendredi, excepté le mercredi de 8h25 à 12h00

Les auxiliaires d'éducation assurent la garderie:

Le matin de 7h00 à 8h25

Le midi de 12h00 à 13h30

Le soir de 15h10 à **18h00 au plus tard**

Le mercredi de 12h00 à **18h00 au plus tard**

Ouverture des portes:

Le matin dès 07h00; **à 8h35**, les parents n'ont plus accès à l'intérieur de l'école.

! Après 8h45, pour la sécurité de vos enfants et pour le respect du temps pédagogique dispensé, l'accès à l'école ne sera plus possible jusque 12h00 !!!

Le midi de 12h00 à 12h15 – retour de 13h15 à 13h30

Le soir de 15h10 à 18h00

! Horaire spécial d'ouverture des portes du mercredi après-midi

uniquement de 12h00 à 12h30

de 13h30 à 14h00

de 16h00 à 18h00

et ceci dans le plus strict respect des responsables des ateliers et des enfants y participant.



Absences

Bien que la fréquentation scolaire ne soit pas obligatoire en 1^{ère} et 2^{ème} maternelle, nous insistons sur l'importance, pour votre enfant, de fréquenter l'école aussi régulièrement que possible.

A cet effet, et par correction vis-à-vis de l'équipe pédagogique, il est attendu que les Parents signalent toutes absences via téléphone ou courriel à la Direction.

Important : Il y a lieu de prévenir l'école au cas où votre enfant souffrirait d'une maladie contagieuse. Un certificat médical, attestant sa guérison, sera exigé pour son retour à l'école.

Obligation scolaire en 3^{ème} maternelle

Pour info :

En Belgique, l'obligation scolaire commence avec l'année scolaire qui prend cours dans l'année civile durant laquelle l'enfant atteint l'âge de 5 ans et se termine à la fin de l'année scolaire dans l'année civile au cours de laquelle il atteint l'âge de 18 ans.

Depuis le 01.09.2020, les élèves de 3^{ème} maternelle sont soumis à l'obligation scolaire, ceci implique que pour toutes absences, un motif écrit par la personne responsable justifiera l'absence à partir d'1 demi-jour et maximum 2 jours. Toute **absence de plus de 2 jours consécutifs doit être justifiée par un certificat médical.**

Au-delà de 9 demi jours d'absences injustifiés, une procédure de signalement sera entamée auprès du service d'absentéisme de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Maladies et Accidents scolaires

Lorsque votre enfant est malade à l'école, nous vous avertissons par téléphone et nous vous prions de venir le chercher au plus vite. Si votre enfant s'absente plus d'une semaine, il faudra nous faire parvenir un motif d'absence écrit par les parents (mail, lettre, ou passer au secrétariat) **excepté** les 3^{ème} maternelle qui doivent être couverts par un certificat médical dès le 3^{ème} jour d'absence.

Par ailleurs, lorsque dès le matin votre enfant présente des symptômes de maladie, il est conseillé vivement de ne pas le conduire à l'école.

En cas d'accident nécessitant l'intervention urgente d'un médecin, votre enfant recevra les premiers soins à la clinique ou à l'hôpital le plus proche (selon votre accord signé sur le document PSE) et nous vous avertirons par téléphone.

Les enfants sont couverts en cas d'accident à l'école ou sur le chemin de l'école grâce à une assurance souscrite par l'Instruction publique de la Ville de Bruxelles chez ETHIAS.

Cette assurance n'intervient dans les frais qu'au-delà de l'intervention de votre mutuelle et sur base du tarif INAMI, à condition que tous les documents remis par l'école aient été dûment complétés et rapportés le lendemain au secrétariat de l'établissement.

L'assurance ne couvre pas les dégâts matériels.



Changement d'adresse

Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone doit être communiqué à l'institutrice ainsi qu'à la direction, dans les plus brefs délais.

Tenue vestimentaire

Il est vivement conseillé de choisir pour votre enfant des vêtements pratiques et peu salissants. Evitez les pantalons avec bretelles ou ceinture pour les petits qui ne peuvent se débrouiller seul, ainsi que les collants pour les filles le jour de la piscine.

Nous vous conseillons également de marquer, au nom de l'enfant, tous les vêtements qu'il est susceptible d'enlever (veste, bonnet, gants...) ainsi que le cartable et la boîte à tartines, d'autres enfants pourraient avoir les mêmes.

Par ailleurs, le port des bijoux est vivement déconseillé. En effet, il peut représenter un danger lors des activités sportives et lors des jeux de récréation.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ces effets.

Gratuité scolaire

La mise en œuvre de la gratuité scolaire au niveau maternel est d'application au sein de notre établissement, conformément à la circulaire 7134 du 17.05.2019.

Farde d'avis

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des avis glissés dans la farde. Ces documents sont à conserver par vos soins sauf les éventuels talons réponses qui devront être complétés et signés. **Ces derniers seront, dès le lendemain de leur réception, restitués à l'enseignante de votre enfant.**

Collations

Les collations sont apportées par les parents. Elles sont souhaitées pour tous les enfants. Elles sont variées et équilibrées et se composent d'une gourde d'eau, de fruits de saison ou de petits légumes.

Repas

L'inscription se fait uniquement en ligne via le site :

<https://repasscolaires.lescuisinesbruxelloises.be>.

! La Direction ne gère pas les commandes et annulations des repas scolaires.

! En cas d'absence de l'enfant, les Parents sont priés d'en informer "Les Cuisines Bruxelloises" 24 H OO à l'avance via la plateforme.



Natation

La pratique de la natation est **obligatoire** pour tous les enfants de 3^{ème} maternelle.

Seul les enfants couverts par un certificat médical peuvent être exemptés de la natation.

Le certificat médical doit être renouvelé au début de chaque trimestre.

Les enfants iront à la piscine, à pied, tous les quinze jours.

Paielements

Au début de chaque trimestre, vous recevrez un virement avec le détail et le total des différents versements. Malgré notre vigilance, il est possible qu'une erreur se glisse dans nos calculs. Dans ce cas un passage au secrétariat s'avère nécessaire afin de rectifier la facture ensemble.

Le paiement sera effectué par virement sur le compte de l'école, en respectant la communication et le délai indiqué sur celui-ci.

En cas d'absence de votre enfant, le paiement doit également nous parvenir le jour indiqué afin qu'il puisse bénéficier des services dès son retour à l'école.

Les parents

Pour que l'instruction et l'éducation que les enfants reçoivent à l'école soient menées à bonne fin, il importe que les parents secondent effectivement le personnel enseignant et que, par leurs paroles comme par leurs actes, ils créent autour des éducateurs une atmosphère de respect, de confiance réciproque, de collaboration réelle et sincère.

Deux réunions de parents (ou plus si nécessaire) sont prévues :

- ⇒ une réunion collective, en début d'année, où l'institutrice présente sa classe ainsi que les objectifs qu'elle se fixe pour l'année scolaire.
- ⇒ une réunion individuelle, en fin d'année, afin d'établir un petit bilan de l'année scolaire écoulée.

Entretien avec la direction

La direction se tient à votre disposition et ouverte à toute remarque éventuelle.

Il est préférable soit de laisser un message à l'institutrice de votre enfant soit de prendre rendez-vous par téléphone au 02/508.14.20 ou par mail : mat.catteau.horta@brucity.education

La direction prendra contact avec vous dès que possible.

La Direction